

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE520

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Savary, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 11 QUATER C

- I. - Après la référence : « L. 4362-10 », insérer les mots : « et le 2° de l'article L. 4362-11 ».
- II. - En conséquence, substituer aux mots : « est supprimé », les mots : « sont supprimés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence, visant à supprimer, à l'article L. 4362-11 du code de la santé publique, la référence au premier alinéa de l'article L. 4362-10 du même code, qui est supprimé à cet article.